



Doc. 12410

13 octobre 2010

Les défis pour la protection des réfugiés à la veille du 60e anniversaire de la Convention de Genève

Proposition de résolution

déposée par M. John GREENWAY et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'année 2011 marquera le 60^e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Cette Convention, élaborée initialement dans une perspective européenne, a su s'adapter en devenant un instrument d'envergure universelle après l'adoption du Protocole de 1967.

A la veille de cet anniversaire, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), dont la mission consiste à assurer la protection internationale de plus de 26 millions de personnes déracinées, est confronté à plusieurs défis.

Sur le plan juridique, c'est la question de l'impact de l'arsenal juridique de l'Union européenne sur la Convention de Genève qui doit faire l'objet d'une attention particulière.

Sur le plan pratique, la question cruciale à se poser (notamment dans le contexte du phénomène dit d'« *asylum shopping* ») est celle de l'accès à l'asile et aux procédures d'asile, et par la même, à tous les droits qui sont garantis dans la Convention de Genève.

Sur le plan des principes, c'est l'autorité même du HCR qui doit être rappelée car trop souvent un fossé sépare la rhétorique adoptée par les Etats de leurs pratiques à l'égard des réfugiés.

Enfin, l'année 2011 marquera également le 50^e anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. C'est l'occasion d'insister sur la nécessité d'offrir aux réfugiés des solutions durables, notamment en leur accordant un accès réel à la nationalité.

L'Assemblée parlementaire devrait réitérer son soutien sans faille au HCR et analyser dans un rapport les grands défis auxquels il doit faire face ainsi que le rôle que le Conseil de l'Europe peut jouer dans ces domaines, en prenant en compte la Convention européenne des droits de l'homme, le suivi assuré par les instances et organes de suivi du Conseil de l'Europe et les travaux de l'Assemblée.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

GREENWAY John, Royaume-Uni
BEMELMANS-VIDEC Marie-Louise, Pays-Bas, PPE/DC
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, GDE
CORLĂȚEAN Titus, Roumanie, SOC
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC
FILIPIOVÁ Daniela, République tchèque, GDE
GIRARDIN Annick, France, SOC
GROTH Annette, Allemagne, GUE
HENDERSON Doug, Royaume-Uni
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
LAAKSO Jaakko, Finlande, GUE
LINDBLAD Göran, Suède, PPE/DC
MEMECAN Nursuna, Turquie, ADLE
NEGELE Gebhard, Liechtenstein, PPE/DC
POURGOURIDES Christos, Chypre, PPE/DC
SANTINI Giacomo, Italie, PPE/DC
TINDEMANS Elke, Belgique
TÜRKÖNE Özlem, Turquie, PPE/DC
WOHLWEND Renate, Liechtenstein, PPE/DC
ZERNOVSKI Andrej, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste